

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 AVRIL 2025

OBJET : MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE RELATIF A LA COMPETENCE OPTIONNELLE : « PETITE ENFANCE : CONSTRUCTION ET GESTION DE CRECHES ET HALTES GARDERIES, RESEAUX D'ASSISTANTES MATERNELLES »

DE 2025-021

Nombre de conseillers

En exercice : 59 Quorum : 30

Présents : 22

Absents : 18

- dont ayant donné pouvoir : 20

Votants : 42

-dont « pour » : 42

-dont « contre » : 0

- Abstention : 0

- Non-participations : 0

- Non votants : 0

Le vendredi 04 avril 2025 à 17h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le lundi 31 mars 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

| | | | |
|---|---|---|---|
| ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine | COSTA Lucien FERRARI Blaise FILIPPI Jean François GERONIMI Pierre Marie GUIDICELLI Maria LESCHI Pierre | MORACCHINI Christian OLMETA Pierre ORSONI Pierre ROCCHI Ange Toussaint SALVIANI Pierre Paul | SARGENTINI François SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre VENTURINI Simon |
|---|---|---|---|

Absents ayant donné pouvoir :

| | | | |
|---|--|---|--|
| ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) ALBERTINI Lucie (à Venturini Simon) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) BARTOLI Marc (à Ferrari Blaise) BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre) | CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent) FRANCESCHETTI Bernard (à Moracchini Christian) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint) GILLET VITTORI Stéphane (à Leschi Pierre) GUIDICELLI Mathieu (à Orsoni Pierre) LECA Jacques (à Soustre Frederic) | MARIANI Mathieu (à David Casanova) MARTINETTI Antoine (à Filippi Jean François) NASICA Pierre (à Alberini Colonna Nicolette) ORSINI François (à Olmeta Pierre) PASQUALINI Gilles (à Sargetini François) PASQUALINI Jean Felix (à Bruschini Pierre) | POLIDORI Michel (à Guidicelli Maria) SALICETI Nicolas (à Cognetti Turchini Catherine) SIMONPIERI Maria Catherine (à Brignole Jean) |
|---|--|---|--|

Absents :

| | | | |
|--|--|--|--|
| ANTONIOTTI Serge BERNARDI François Albert BERTINI Jean Marcel CIATTONI Michel COSTA Jacques GIUDICELLI Jean | MAESTRACCI Jean Felix NEGRONI Jérôme PACCIONI Sylvestre POLIDORI Christiane RENUCCI Franck | RENUCCI Jean ROSSI Alexandre SIMONPIETRI Antoine TOMASINI Jacques André | VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin |
|--|--|--|--|

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 31 MARS 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 04 AVRIL 2025 A 17H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16 IV ;

Vu l'arrêté PREF2B/DRCT/BCLST/ N°33 du 20 décembre 2016 portant création de la « communauté de communes des quatre territoires » modifié ;

02B-200073138-20250404-2025-021-DE

Accusé certifié exécutoire

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 22 VOTANTS : 42

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 11/04/2025

DELIBERATION N 2025-021

Pour l'autorité compétente par délégation



Vu la délibération du conseil communautaire n° DE 2018-098 en date 7 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire.

Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire 3° « action sociale d'intérêt communautaire » volet « Petite enfance : construction et gestion de crèches et haltes garderies, réseaux d'assistantes maternelles ».

Il précise, qu'à ce jour, cette compétence n'a fait l'objet d'aucune mise en œuvre par l'intercommunalité que ce soit en termes de création ou de gestion.

Il précise que l'intérêt communautaire précédemment défini par délibération du 7 décembre 2018 est particulièrement large et qu'il convient de le recentrer afin de permettre aux communes, qui le désirent, de mener à bien leur projet d'accueil à la petite enfance dans le but de répondre aux attentes et aux besoins de leur territoire.

Ainsi, il propose au conseil de modifier l'intérêt communautaire de la manière suivante :

COMPETENCES SUPPLÉMENTAIRES :

3 ° Action sociale d'intérêt communautaire

Petite enfance :

- création et gestion de crèches à l'exception de la commune de Morosaglia ;
- création et gestion de haltes garderies ;
- réseaux d'assistantes maternelles.

Oui l'exposé du Président,

Le conseil communautaire **DECIDE** :

Par 42 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstentions

0 Non-participation

Les signatures sont au registre des délibérations,

Omessa, le 04 avril 2025

Le Président

François SARGENTINI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250404-2025-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 11/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 22 VOTANTS : 4

DELIBERATION N 2025-021

Pour l'autorité compétente par délégation

